



# Capsule d'information

## Catégorie

À l'intention des agents et fournisseurs

### Processus concernant les prêts-à-boire : Sélection et introduction

À la suite de plusieurs demandes de précision concernant les prêts-à-boire, voici comment seront traités les produits de cette catégorie.

Septembre 2010	Publication de l'appel d'offres pour les prêts-à-boire saisonniers (spécialité)	Introduction en succursale pour la campagne estivale de l'année suivante
Fin P06 2011-2012	Analyse et décision de la Direction de la mise en marché concernant les prêts-à-boire saisonniers de l'été 2011-2012	Décision 1 :  Les produits saisonniers ne seront pas reconduits pour la campagne estivale de l'année suivante et un avis sera envoyé au fournisseur
		Décision 2 :  (A) Les fournisseurs seront avisés de présenter leur produit lors de l'appel d'offres de produits courants publié en novembre  (B) Ces produits seront reconduits pendant la période de l'appel d'offres jusqu'à la sélection finale (période de transition : novembre à avril)
Plage d'analyse février 2012-2013	Publication de la sélection finale de l'appel d'offres des produits courants	Les produits sélectionnés devront suivre les mêmes règles d'introduction que les nouveaux produits courants
		Les produits non retenus seront retirés du répertoire de produits de la SAQ

**Note :** Un prêt-à-boire peut aussi être présenté dans le cadre d'un d'appel d'offres de produits courants lors des 3 plages déterminées.

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter  
notre **S**ervice d'**A**ssistance aux **R**elations d'**A**ffaires (SARA)  
par courriel à [sara@saq.qc.ca](mailto:sara@saq.qc.ca) ou au 514 254-2711.